

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	22
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de Conseillers Municipaux excusés	2
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	2

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DIBAR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 28 Novembre conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Dibar Jean-Luc, Molinié Anne-Marie, Delville Dominique, Robert Philippe, Tournier Jean-Pierre, Chauvet Gérard, Aupy Marie-Eliane, Hélis Philippe, Pavie Annie, Gasquet André, Laurent Daniel, Roux Christian, Vinet Monique, Botton Jacky, Olivier Nathalie, Stéphanie Fargier, Naud Pierre, Patricia Durand, Viaud Thierry, Péré Etienne, Dugas-Raveneau Fabienne, Salles Frédérique.

Absente représentée :

Dorothee Raine, Conseillère Municipale, représentée par Stéphanie Fargier

Absents excusés :

Françoise Dessendier, Conseillère Municipale
Benoît Renaud, Conseiller Municipal

Absents non excusés :

Didier Gallot, Conseiller Municipal
Sandra Guillemain, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Gérard Chauvet ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire (Gérard Chauvet), fait part des mandats accordés et rend compte des décisions prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il sollicite ensuite les Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité moins la voix de Stéphanie Fargier et Patricia Durand qui étaient absentes lors du dernier Conseil.

LE CONSEIL,

INSTITUE, à compter du 1^{er} Janvier 2018, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la Commune qu'ils soient stagiaires ou titulaires à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois concernés, selon les règles énumérées dans la délibération comprenant 2 parts : une part fixe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et une part facultative : le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.). Etant précisé que le RIFSEEP est exclusif de toute autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. **(Unanimité)**.

PROCÈDE à la clôture du budget annexe de la crèche – halte-garderie le 31 Décembre 2017. **TRANSFÈRE** le résultat de fonctionnement du budget annexe de la crèche – halte-garderie vers le budget principal une fois que les dernières opérations comptables auront été passées, au cours de l'année 2018, par voie de décision modificative. **(17 voix pour** : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Nathalie Olivier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Pierre Naud, Patricia Durand – **1 voix contre** : André Gasquet – **5 abstentions** : Jacky Botton, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles).

PROCÈDE à la clôture du budget annexe de la Caisse des écoles le 31 Décembre 2017. **TRANSFÈRE** le résultat de fonctionnement du budget annexe de la caisse des écoles vers le budget principal une fois que les dernières opérations comptables auront été passées, au cours de l'année 2018, par voie de décision modificative. **(17 voix pour** : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Nathalie Olivier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Pierre Naud, Patricia Durand – **1 voix contre** : André Gasquet – **5 abstentions** : Jacky Botton, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles).

PRÉCISE que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017 par voie de décision modificative n°4. **(Unanimité)** :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
imputations	montants en €	montants en €
2183-020-101 – standard téléphonique suite à installation relai hertzien	+3.100,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-3.100,00 €	
2158-020-400 – Complément filets de buts	+280,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-280,00 €	
2313-020-725 - Réfection chéneaux centre social	+1.665,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-1.665,00 €	
2184-020-728 – Casiers enfants	+500,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-500,00 €	
TOTAL section d'investissement	0 €	
ECRITURES D'ORDRE	DEPENSES	RECETTES
imputations	montants en €	montants en €
2121-040 travaux en régie plantations	3.832,00 €	
2313 et 2315-040 Travaux en régie	+ 12.168,00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 16.000,00 €
722-040 Travaux en régie		+ 16.000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	+ 16.000,00 €	

DÉCIDE d'inscrire le projet de rénovation du Cours Alsace Lorraine portion comprise entre le Cours Jules Ferry et la rue Emile Combes, au budget de l'exercice 2018, opération 240. **SOLLICITE** le versement d'une subvention auprès du Conseil Départemental et de la réserve ministérielle pour les travaux susvisés d'un montant de 186.323,76 € HT (223.588,51 € T.T.C). **APPROUVE le plan de financement** indiqué ci-dessous, pour un total de 186.323,76 € HT. **(Unanimité)** :

☞ Etat réserve ministérielle (subvention sollicitée).....	80.000,00 €
☞ Conseil Départemental (subvention sollicitée).....	50.000,00 €
☞ Fonds propres	56.323,76 €

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2018 les tarifs de location des salles municipales. **(Unanimité)**.

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2018, les tarifs des taxes et redevances funéraires et **PRÉCISE** que ces recettes, qui seront constatées au budget communal, chapitre 70, seront réparties ainsi qu'il suit : 2/3 pour le budget de la Ville de Pons, 1/3 pour le C.C.A.S. **(Unanimité)**.

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2018, les tarifs des droits de place des foires et marchés. **(Unanimité)**.

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2018, les tarifs des droits de place des manèges, cirques et stands forains. **(Unanimité)**.

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2018, le tarif pour occupation du domaine public. **(Unanimité)**.

FIXE, à compter du 1^{er} Janvier 2018, le tarif de capture et/ou gardiennage et nourrissage de chiens ou chats errants sur le territoire communal. **(Unanimité)**.

FIXE, à compter du 1^{er} Janvier 2018, les loyers des locaux ou appartements de la Commune.
(19 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Héris, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Nathalie Olivier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Pierre Naud, Patricia Durand – **4 voix contre** : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles).

FIXE, à compter du 1^{er} Janvier 2018, le tarif de la régie du donjon et de la halte Jacquaire. **(Unanimité)**.

FIXE, à compter du 1^{er} Janvier 2018, les tarifs TTC de la régie municipale des entrées du cinéma le Vauban. **(Unanimité)**.

FIXE, à compter du 1^{er} Janvier 2018 le tarif du camping municipal. **(Unanimité)**.

DÉCIDE d'effectuer les transferts de crédits suivants pour les fournitures de la section d'exploitation à la section d'investissement, étant précisé que ces travaux ont été réalisés par les employés municipaux, et que le montant des différents travaux indiqués ci-dessous ne comprend pas cette main-d'œuvre. **(Unanimité)** :

Imputation	Désignation	Montant
2313	Création d'étagères dans les sanitaires de la garderie	1.077,18 €
2315	Création d'une plateforme à poubelles derrière l'église	486,78 €
2313	Reprise à neuf de l'éclairage de l'église Saint-Vivien	770,08 €
2313	Peinture des chemins de câbles du nouveau gymnase (non compris dans le marché)	288,41 €
2313	Remplacement des fenêtres de l'hôtel-de-ville (1 ^{ère} tranche)	2.648,84 €
2313	Reprise de l'installation électrique du local 35, rue de Cognac	253,76 €

2313	Réfection éclairage serres Barbet	456,79 €
2315	Remise en état des rambardes de la passerelle du moulin de la tour	257,12
2315	Remise en état du platelage et rambardes du moulin de la tour	400,04
2313	Réparation carrelage à la piscine	810,04 €
2313	Réfection des portes du presbytère	380,18 €
2313	Remise en état des moteurs du restaurant scolaire	1.335,22 €
2121	Plantations route d'Archiac – création massif	3.831,53 €
2313	Création d'une liaison électrique entre le local du stand de tir et le sanglier courant	343,05 €
2313	Remise en état du muret du pas de tir 50m du stand de tir	1.366,66 €
2315	Création d'une plateforme pour conteneur à verre et poubelle village de Seugnac	539,78 €
2313	Caisson cache câbles dans la salle de projection du cinéma	199,43 €
TOTAL		15.444,89 €

ÉMET un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements et aux dates ci-dessous et **RAPPELLE** que cette dérogation bénéficiera à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité sur la Commune. **(Unanimité)** :

- Intermarché : 16/12 et 23/12
- Chaussée : 14/01 – 02/09 – 09/09 – 25/11 – 9/12 - 16/12 – 23/12
- Défimode : 14/01 – 01/07 – 9/12 - 16/12 – 23/12
- Leclerc : 23/12 et 30/12

DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association société des fêtes pour l'organisation de la fête du pain le 17 Septembre 2017 et pour l'organisation du téléthon par le 2CV Club Pontois. **(Unanimité)** :

Article	Fonction	Bénéficiaires	Montant		Observations
			Subv. Fonctionnement	Subv. Exceptionnelle	
6745	020	Société des fêtes pour l'organisation de la fête du pain		412,00 €	
6745	020	Organisation du Téléthon par 2CV Club Pontois		200,00 €	

DÉCIDE de créer la commission crèche – halte-garderie et de désigner les membres du Conseil qui y siégeront. **(Unanimité)** :

- Président : Monsieur le Maire
- 3 élus : Vice-Présidente : Anne-Marie Molinié + Jean-Pierre Tournier, Thierry Viaud
- 2 parents : Mme Karman, Mme Bouchaud.

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les affaires diverses suivantes :

A) Point de situation suite à la coupure nocturne de l'éclairage public.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée se plaignant de la coupure de l'éclairage public nocturne. Il rappelle qu'outre l'aspect financier des économies réalisées, les gendarmes confirment qu'il n'y a pas plus d'insécurité qu'auparavant. Quant aux ampoules à basse consommation, elles ont commencé à être installées dans certains secteurs.

B) Réponses aux questions écrites posées par Mme Dugas-Raveneau et M. Gasquet

Monsieur le Maire a donné les réponses aux questions posées qui figureront dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Décembre 2017.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 20 H 45.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE,



Jean-Luc DIBAR

Affiché le :